

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 14 novembre 2018

Objet de délibération :
Débat des OB 2019 – rapport
d'orientation budgétaire

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 06 novembre 2018

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Madame L. BLANC FALCON- Messieurs L. CABASSUT – D. DELMAS- D. SOUCHON- J. BRUNET- - JM SALVADORI – F. BOEGLIN- P. VERNAY- D. BEGUET- JP HERMAN – F. VENET- C. GOUDARD- H. MORIN – J. ROLLAND- – M. LONGATTE

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs P. MEANT – G. RAPHANEL – P. BATTISTA

CC Miribel et du Plateau : Messieurs P. PROTIERE – A. GADIOLET

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE-
Monsieur JN POUPLIER

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

La Présidente rappelle à l'assemblée que le comité syndical doit tenir un débat d'orientations budgétaires au minimum deux mois avant le vote du Budget primitif 2019.

Par conséquent, les orientations budgétaires 2019 sont présentées en annexe avec le rapport d'OB prévu dans le CGCT.

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),
- **ACCEPTE** les orientations budgétaires 2019 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA,
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25.11.18

Affichée 26.11.18

La Présidente du Syndicat Mixte

Jacqueline SELIGNAN





Syndicat mixte Bugéy - Côtière - Plaine de l'Ain

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
1) La présentation de la structure	3
2) Evolution financière au cours des six dernières années	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires à venir / DOB	7-8

1) Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

Il regroupe quatre communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la Côtière à Montluel et la communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 137 600 habitants (en 2014). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

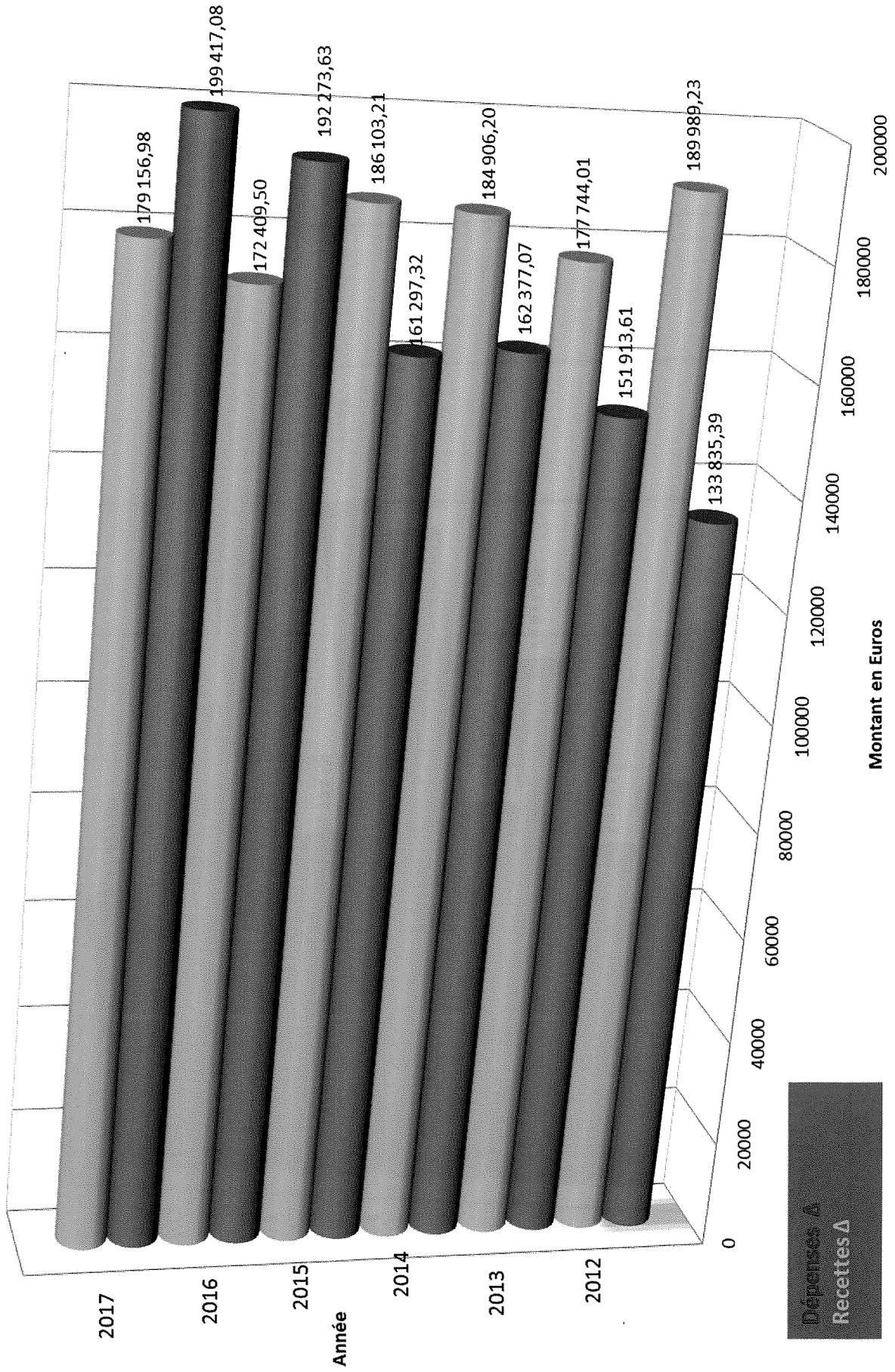
Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil départemental de l'Ain, etc.

Globalement le budget de la structure est stable. On constate cependant un déficit structurel de fonctionnement compensé actuellement par le report de clôture excédentaire.

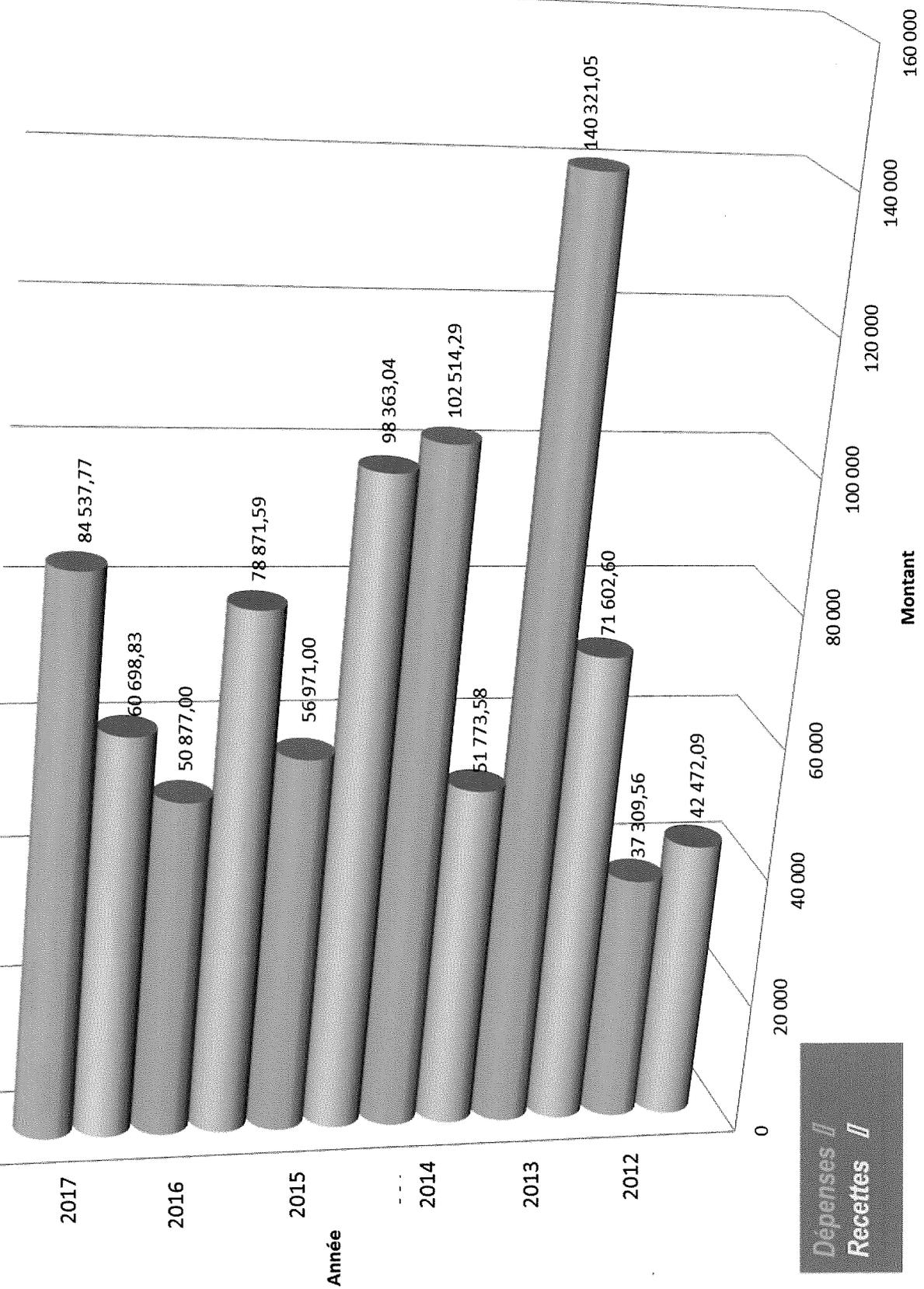
2) Evolutions financières au cours des six dernières années

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2012	133 835,39	189 989,23	+ 56 153,84	42 472,09	37 309,56	- 5 162,53
CA 2013	151 913,61	177 744,01	+ 25 830,40	71 602,60	140 321,05	+ 68 718,45
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04
CA 2016	192 273,63	172 409,50	- 19 864,13	78 871,59	50 877,00	- 27 994,59
CA 2017	199 417,08	179 156,98	-20 260,10	60 698,83	84 537,77	+ 23 838,94

Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2012 à 2017



Dépenses et Recettes d'Investissement de 2012 à 2017



3) Perspectives financières et budgétaires à venir

Mise en œuvre du SCoT:

La mise en œuvre des grandes orientations du SCoT approuvé le 26 janvier 2017 conduisent le syndicat mixte BUCOPA à investir en 2019 dans les domaines suivants :

- **Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la définition d'une charte de qualité architecturale et paysagère.**

Thématique obligatoirement traitée dans les SCoT la prise en compte de la dimension architecturale et paysagère dans les projets d'aménagement et d'urbanisme a fait l'objet d'un travail fourni par le syndicat mixte BUCOPA depuis deux ans maintenant. Après les Rando SCoT et les Ateliers techniques qui ont permis aux élus du territoire de mieux appréhender la nécessité d'intégrer dans leurs projets la qualité et l'insertion architecturale et paysagère.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation des cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui sont déclinés sur 9 entités paysagères identifiées sur le territoire. Ceux-ci constituent désormais des outils d'aide à la décision dans les projets d'aménagements et d'urbanisme à l'attention des collectivités et de leurs services mais aussi des porteurs de projets publics et privés. En 2019, le syndicat mixte BUCOPA souhaite poursuivre ce partenariat avec le CAUE en engageant un travail avec les communes et intercommunalités du territoire pour diffuser les principes et recommandations de ces cahiers et apporter une expertise technique pour leur mise en œuvre.

À ce titre, la nouvelle convention de partenariat avec le CAUE portera sur :

- Présentation de la charte et des cahiers de recommandations architecturales et paysagères dans chacune des 4 intercommunalités,
- Définition des modalités de prestations d'accompagnement des différents services ADS : analyse de projets soumis à autorisations d'urbanisme présentant des enjeux significatifs en termes d'intégrations architecturales et paysagères. Ex : Pilotage d'une commission d'une demi-journée mensuelle dans chaque intercommunalité.
- Une restitution d'évaluation organisée en fin d'année auprès du Comité syndical.

Coût global maximal de la convention 14 500 €, en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention prochainement signée.

- **Définition d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT**

La mission engagée cette année se poursuit, l'objectif étant de doter dès la fin du premier trimestre 2019 le syndicat mixte BUCOPA d'outils de suivi et d'analyse de l'évolution du territoire et les effets réels ou supposés de la mise en œuvre du SCoT. Cette mission a été confiée au groupement de bureau d'études Ecovia-Planed.

Coût global : 20 000 € reste à payer en 2019 : 14 000 €.

- **Refonte du site internet :**
-

Le site internet du syndicat mixte date de 2009 et est désormais techniquement obsolète. Pas assez sécurisé il est victime d'attaques virales régulières. Par ailleurs, il n'est pas adapté à la lecture sur différentes tailles d'écrans et aux différents terminaux : navigateurs, tablettes, mobiles standards du marché.

Coût global de la mission : 4 500 €

Ces projets amènent la projection budgétaire suivante en fonctionnement et en investissement.

	Fonctionnement	DOB 2019	Comparatif BP 2018
	<i>Recettes</i>		
74	Dotations et participations : Contributions des 4 intercommunalités	141 000	140 690
	Reversement OT mise à disposition 0.45 ETP	15 200	14 400
77	Amortissement des subventions perçues	26 951	26 951
002	Résultat antérieur reporté	48 000	68 684
	<i>Dépenses</i>		
011	Charges générales	40 000	40 000
012	Charges du personnel	104 000	103 420
65	Autres charges de gestion courante	19 800	19 800
68	Dotations aux amortissements	33 500	33 105
	Investissement		
	<i>Recettes</i>		
28	Amortissements	33 500	33 105
10	FCTVA	6 200	9 800
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	70 000	75 837
	<i>Dépenses</i>		
13	Subventions	26 951	26 951
20	Immobilisations incorporelles	30 000	15 810
21	Immobilisations corporelles	1 000	949